



Le Pacs davantage prisé par les trentenaires

Depuis une trentaine d'années, vivre en couple en dehors du mariage devient de plus en plus fréquent. En 2016, 8 % des Ligériens en couple sont pacsés. Plus fréquent chez les trentenaires, le Pacs attire les plus diplômés et les cadres. Cependant, le mariage reste la forme d'union la plus choisie. En Loire-Atlantique, les couples sont davantage séduits par le Pacs.

Isabelle Delhomme, Insee

En 2016, 8 % des Ligériens en couple cohabitant (*définitions*) sont pacsés contre 7 % en France. Les Pays de la Loire se situent au 2^e rang des régions après la Bretagne. Comme dans les autres régions françaises, le mariage reste majoritaire. Dans les Pays de la Loire, l'union libre est moins choisie qu'en France : respectivement 19 % contre 21 %. Les couples mariés sont plus âgés (56 ans en moyenne) que ceux en union libre (39 ans), eux-mêmes légèrement plus âgés que ceux pacsés (37 ans).

Le Pacs plus fréquent entre 25 et 34 ans

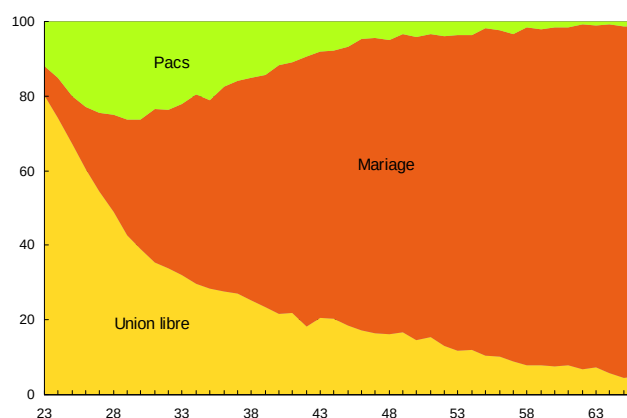
En 2016, dans les Pays de la Loire, 23 % des 25-34 ans vivant en couple sont pacsés (*figure 1*). Ils représentent 47 % des pacsés mais seulement 16 % de l'ensemble des couples. Depuis l'adoption du Pacte civil de solidarité (Pacs) en 1999, cette génération a eu davantage la possibilité d'en contracter. Toutefois, même dans cette tranche d'âge, le Pacs est la forme d'union la moins répandue, derrière l'union libre (42 %) et le mariage (35 %).

Avant 24 ans, les personnes en couple vivent essentiellement en union libre (83 % dans les Pays de la Loire). La situation des jeunes adultes peut prendre du temps avant de se stabiliser. Ils sont, en effet, soit en fin d'études, soit en phase d'insertion sur le marché du travail, et leur indépendance financière n'est pas toujours acquise.

Au-delà de 35 ans, le mariage est la forme d'union la plus fréquente : 81 % des personnes en couple sont mariés. Le mariage était auparavant la norme : la vie de couple était étroitement liée au mariage. De plus, les personnes les plus âgées qui ont officialisé leur union avant 1999 n'ont pas eu la possibilité de se pacser. Enfin, l'ancienneté de l'union a également une incidence sur la situation conjugale. Au cours de son existence, un couple peut revêtir plusieurs formes d'union : de l'union libre au mariage ou au Pacs et du Pacs au mariage. Ainsi, plus une personne en couple est âgée, plus son couple a pu connaître une transition vers le mariage.

1 Autour de 30 ans, les Ligériens davantage séduits par le Pacs

Répartition des personnes vivant en couple selon l'âge et le type d'union dans les Pays de la Loire (en %)



Champ : personnes vivant en couple cohabitant.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016.

Avant 30 ans, les diplômés du supérieur plus souvent pacsés

Plus leur niveau de diplôme est élevé, plus les moins de 30 ans ont recours au Pacs (*figure 2*). Ainsi, un pacsé sur deux est diplômé de l'enseignement supérieur. Dans les Pays de la Loire, les jeunes en couple sont moins souvent mariés qu'en France (respectivement 18 % contre 24 %) et le recours au mariage est peu dépendant du niveau de diplôme.

Quand ils vivent en couple, les jeunes cadres contractualisent davantage leur union. Ainsi, 53 % des jeunes cadres sont mariés ou pacsés alors que seulement 38 % des jeunes en couple le sont. Les cadres sont deux fois plus souvent pacsés que les ouvriers. Ces derniers privilégient l'union libre.

Plus les jeunes ligériens en couple ont d'enfants, plus ils optent pour le mariage : 46 % des jeunes ayant 3 enfants ou

plus sont mariés contre 10 % des jeunes sans enfant. Les jeunes couples ayant un seul enfant à charge ont recours plus souvent au Pacs (26 %). Les jeunes sans enfant sont majoritairement en union libre.

Une partie de ces effets résulte de différences d'âges. Par exemple, certains jeunes ayant un diplôme inférieur au bac n'ont pas encore terminé leurs études et sont donc mécaniquement plus jeunes que les diplômés du supérieur.

2 Un jeune diplômé du supérieur sur quatre est pacsé

Caractéristiques socio-démographiques des personnes de moins de 30 ans en couple cohabitant selon le type d'union dans les Pays de la Loire (en %)

	Mariage	Pacs	Union libre
Diplôme			
Diplôme inférieur au bac, sans diplôme	19	13	68
Baccalauréat	17	19	64
Diplôme supérieur au bac	19	25	56
Catégorie sociale			
Agriculteurs exploitants, artisans, commerçants	24	19	57
Cadres	24	29	47
Professions Intermédiaires	18	26	56
Employés	17	20	63
Ouvriers	15	16	69
Inactifs	39	6	55
Étudiants	8	10	82
Nombre d'enfants			
0	10	17	73
1	25	26	49
2	34	20	46
3 ou plus	46	9	45
Jeunes en couple cohabitant	18	20	62

Lecture : 68 % des personnes de moins de 30 ans en couple, ayant un diplôme inférieur au bac ou sans diplôme vivent en union libre.

Champ : personnes âgées de 15 à 29 ans, vivant en couple cohabitant.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016.

En Loire-Atlantique, les couples se pacsent davantage

En Loire-Atlantique, 9 % des personnes vivant en couple sont pacsées (figure 3). Ce taux est le plus élevé de la région et supérieur de 2 points à celui de France. Ce phénomène s'explique en partie par des effets de structure de la population : une proportion plus élevée de cadres (16 % contre 14 % en France), de diplômés de

l'enseignement supérieur (36 % contre 32 % en France) et de jeunes, sous-ensembles de la population qui ont plus tendance à se pacsier. Cependant, ce phénomène demeure une fois pris en compte ces effets de structure. En Loire-Atlantique, les couples contractent de plus en plus de Pacs : en 2015, autant de Pacs ont été conclus que de mariages.

Les couples nantais sont plus souvent pacsés ou en union libre que dans les autres communes de plus de 100 000 habitants. À Nantes, 11 % des couples sont pacsés et 27 % vivent en union libre (contre 8 % et 25 % dans les grandes communes). Nantes, grande ville étudiante, cumule une proportion élevée de jeunes, de cadres et de diplômés de l'enseignement supérieur.

3 En Loire-Atlantique, les couples séduits par le Pacs

Répartition des personnes vivant en couple selon le département et le type d'union (en %)

	Mariage	Pacs	Union libre
Loire-Atlantique	71	9	20
Sarthe	74	8	18
Maine-et-Loire	73	7	20
Vendée	75	7	18
Mayenne	75	6	19
Pays de la Loire	73	8	19
France	72	7	21

Lecture : 20 % des personnes en couple en Loire-Atlantique vivent en union libre.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en couple cohabitant.

Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2016.

Dans les autres départements de la région, les personnes en couple sont plus souvent mariées qu'en France, notamment en Mayenne et en Vendée. En effet, dans ces départements, les familles nombreuses et les personnes âgées de 65 ans ou plus sont davantage représentées qu'en France. En Maine-et-Loire, les couples suivent les tendances régionales. Toutefois, à Angers, les couples sont plus souvent en union libre que dans les autres communes de plus de 100 000 habitants (27 %).

En Vendée, 16 % des jeunes sont mariés. Ce taux est le plus faible de la région et 8 points en dessous de celui de France. En Maine-et-Loire et dans la Sarthe, 19 % des jeunes sont mariés. ■

Sources, champ et définitions

Les résultats sont issus de l'enquête annuelle de recensement de la population de 2016, qui inclut une question sur la vie de couple « Vivez-vous en couple ? » avec deux réponses possibles (oui, non) et une question sur la situation conjugale, avec six réponses possibles : marié(e), pacsé(e), en concubinage ou union libre, veuf(ve), divorcé(e), célibataire.

Fondée sur une seule année d'enquête, ces nouvelles informations ne peuvent être exploitées dans la présente étude qu'à des échelons géographiques agrégés. Les études pourront être approfondies à partir de 2020, avec le cumul de cinq enquêtes annuelles de recensement.

Le champ est constitué des personnes âgées de 15 ans et plus se déclarant vivant en couple cohabitant en France (hors Mayotte).

Un **couple cohabitant** est constitué de deux conjoints qui résident dans le même logement.

Un **jeune** est une personne âgée entre 15 et 29 ans.

Le **Pacs** ou **Pacte civil de solidarité** est un contrat conclu entre deux personnes majeures pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999.

Pour en savoir plus :

● Robert-Bobée I. et Vallès V., *Les Pacs à l'ouest, les mariages à l'est : une répartition des types d'unions différente selon les territoires*, Insee Première, n° 1682, janvier 2018.

● Costemalle V., « Formations et ruptures d'unions : quelles sont les spécificités des unions libres ? », in *France, portrait social*, édition 2017, pp. 93-110, Insee Références, novembre 2017.

● Buisson G., *Le recensement de la population évolue : de l'état matrimonial légal à la situation conjugale de fait*, Insee Analyses, n° 35, octobre 2017.

● Bourrieau P. et Imberti C., *Le Pacs séduit les couples aux dépens du mariage*, Insee Flash Pays de la Loire, n° 70, septembre 2017.

Insee des Pays de la Loire
105, rue des Français libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Pascal Seguin

Rédacteur en chef :
Myriam Boursier

Bureau de presse :
02 40 41 75 89

ISSN : 2275-9808
© INSEE Pays de la Loire

Janvier 2018